

## SYSTÈME INTERNATIONAL D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE DE LA CCAMLR

2.1 Les comptes rendus de cinq campagnes menées sur des navires de pêche au krill au cours de la saison de pêche de 2001/02 ont été examinés par le WG-EMM. La base de données des observateurs détient à présent huit séries de données provenant des navires de pêche de krill. Le WG-EMM est arrivé à la conclusion que plusieurs changements devaient être apportés à la section krill du *Manuel de l'observateur scientifique*, entre autres, l'ajout de directives d'échantillonnage des larves de poisson dans la capture accessoire des captures de krill (annexe 4, paragraphe 3.42). Il préconise par ailleurs l'utilisation standard des carnets électroniques pour toutes les observations scientifiques menées sur les navires de pêche au krill et recommande leur traduction dans toutes les langues officielles de la Commission (annexe 4, paragraphe 3.45). Le Comité scientifique approuve ces recommandations.

2.2 Au cours de la saison de pêche 2002/03, des observateurs étaient présents lors de 37 campagnes de pêche à la palangre, 10 campagnes de pêche au poisson par chalutage et six campagnes visant le krill au chalut (annexe 5, paragraphes 3.21 à 3.24). En ce qui concerne les données sur les poissons, tous les carnets de pêche ont été reçus avant la réunion du WG-FSA, sauf un qui a été reçu pendant la réunion. Les campagnes de pêche au krill ayant pris fin en octobre, les comptes rendus qui n'ont pas été reçus n'ont toutefois pas dépassé la date de soumission.

2.3 Les observateurs présentent leurs données dans les carnets électroniques ou papier et fournissent également un compte-rendu de la campagne sous forme de récit. Toutes les informations requises ont été soumises sous forme électronique au cours de la saison de pêche 2002/03. Toutefois, la plupart des observateurs de la sous-zone 48.3 n'ont pas utilisé le nouveau format de compte rendu de campagne. Toutes les données exigées dans le cadre du système d'observation ont malgré tout été collectées et soumises pour tous les secteurs au cours de la saison de pêche 2002/03. Bien que les observateurs n'aient pas tenu compte du nouveau format de présentation, la qualité et la résolution des données requises de la pêcherie n'ont pas été grandement affectées. Toutefois, le Comité scientifique rappelle que le nouveau format de compte rendu devra être utilisé pour la saison de pêche 2003/04 pour toutes les pêcheries.

2.4 Certaines difficultés ont été rencontrées par les observateurs dans l'enregistrement des données de la capture accessoire, notamment dans l'enregistrement du sort des rejets de raies dont le format cette année est à l'essai (annexe 5, paragraphe 5.284). Le Royaume-Uni note que ces difficultés ne sont pas liées au fait que les observateurs n'ont pas tenu compte du nouveau format de compte rendu dans la sous-zone 48.3. Par conséquent, le WG-FSA a uniquement été en mesure d'estimer le nombre de raies qui ont été détachées des lignes au couteau dans deux secteurs, la sous-zone 48.3 et la division 58.5.2 (annexe 5, tableau 5.25). A la suite de ces expériences, le WG-FSA a recommandé la révision de la section concernant les tâches des observateurs et les carnets (annexe 5, paragraphes 10.13 à 10.15).

2.5 Conformément aux instructions du *Manuel de l'observateur scientifique*, les observateurs ont enregistré les facteurs de conversion de la saison 2002/03 et déclaré un éventail de facteurs de conversion dans les pêcheries à la palangre de légine similaire à celui des saisons précédentes. Le WG-FSA n'a pas disposé de suffisamment de temps pour effectuer l'analyse approfondie de ces données, mais le Comité scientifique lui consent de faire effectuer par les Membres des analyses supplémentaires des facteurs de conversion pour

améliorer les estimations de tous les prélèvements effectués dans toutes les pêcheries (annexe 5, paragraphes 3.26 et 3.27). Pour *C. gunnari*, la seule méthode de traitement étant celle du poisson entier, aucun facteur de conversion n'est donc nécessaire.

2.6 Le WG-FSA note que dans de nombreux cas, les observateurs ont utilisé des codes d'espèces qui sont incorrects. Le Comité scientifique confirme que les Membres devraient informer le secrétariat lorsqu'ils désirent utiliser un nouveau code d'espèce pour que le secrétariat puisse en attribuer un.

2.7 Plusieurs observateurs ont apporté des commentaires sur les questions de sécurité concernant les navires menant des opérations de pêche dans les zones de haute latitude (annexe 5, paragraphe 10.10). Le Comité scientifique estime qu'il n'a pas la compétence nécessaire pour faire des observations sur cette question et la renvoie à la Commission.

2.8 Le Comité scientifique approuve les suggestions du WG-FSA d'ajouter des informations supplémentaires ou d'apporter des modifications au *Manuel de l'observateur scientifique* (annexe 5, paragraphes 10.23 et 10.40). Il note que plusieurs observateurs ont fait savoir qu'ils travaillaient au maximum de leurs capacités. A la lumière de ces informations, le Comité scientifique soutient la recommandation du WG-FSA de supprimer du manuel certains aspects des tâches actuelles pour que les observateurs aient le temps d'effectuer les nouvelles tâches suggérées ci-dessus.

2.9 Le Comité scientifique souhaite que les données à collecter par les observateurs soient classées selon leur priorité pour que l'on puisse tirer au maximum profit de leur valeur, notamment dans l'évaluation des espèces-cibles et de l'impact sur les populations d'espèces présentes dans la capture accessoire. A cet effet, il note que le WG-FSA a demandé au WG-FSA-SAM de l'aviser des types de données essentielles pour l'évaluation des stocks (annexe 5, paragraphe 10.42), notamment la facilité d'utilisation d'autres méthodes de collecte des données. Il note par ailleurs que le WG-FSA-SAM examine actuellement les méthodes de sous-échantillonnage et demande que cet examen tienne compte d'une analyse bénéfice-coût comportant les frais supplémentaires de la collecte des données dans le cadre de divers systèmes de sous-échantillonnage par rapport aux avantages que toute amélioration de l'estimation des paramètres de population apporterait aux évaluations.

2.10 Le Comité scientifique soutient la nécessité d'une révision majeure du contenu et de la structure du *Manuel de l'observateur scientifique*. Il recommande que cette activité soit effectuée pendant la période d'intersession par un groupe constitué de coordinateurs techniques et de membres du WG-FSA sous la coordination du secrétariat (annexe 5, paragraphe 10.45).